



## MA DEMANDE DE RETRAITE

La demande de retraite est une démarche personnelle. Vous devez donc en faire la demande auprès de la Cipav même si vous avez cotisé auprès d'autres caisses.

“ Nous vous recommandons de l'anticiper trois mois avant la date de départ souhaitée. ”

Lorsque vous demanderez la liquidation de votre retraite, et si vous avez cotisé à un autre régime, pensez à demander un relevé de carrière définitif établi par le régime général de sécurité sociale des salariés et aux différentes caisses auxquelles vous avez cotisé.

### Mode d'emploi

Afin de faire votre demande, il vous suffit de télécharger le formulaire de demande de retraite sur votre espace personnel Cipav : [espace-personnel.lacipav.fr](https://espace-personnel.lacipav.fr)

Lorsque votre formulaire de demande est complété et signé, vous devez y joindre les justificatifs demandés, indispensables pour ouvrir des droits à retraite :

- la photocopie du **relevé de carrière définitif** établi par le régime général de sécurité sociale des salariés ou par les autres régimes auxquels vous avez été rattaché ;
- la copie intégrale de votre **acte de naissance** daté de moins de trois mois (ou la copie de votre carte d'identité) ;
- votre **relevé d'identité bancaire (RIB)** comportant les codes IBAN et BIC.



Selon votre situation, des pièces complémentaires sont également à fournir :

- la **photocopie du livret de famille** si vous avez eu ou élevé pendant neuf ans (jusqu'à leur 16<sup>ème</sup> anniversaire) au moins trois enfants ;
- le **formulaire de cessation d'activité complété**, daté et signé ;
- la **photocopie des deux derniers avis d'imposition** ;
- la photocopie de l'**attestation de radiation** émanant de l'URSSAF le cas échéant.

Votre dossier constitué est complet.  
Il est à envoyer en courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la Cipav :

**9, rue de Vienne**  
**75 403 Paris CEDEX 08**

## Les étapes de la demande de retraite :

